

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE MUSSIG

## ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU 14 RUE DE SÉLESTAT N°2023-31

## Le Maire de la commune de MUSSIG,

VU le Code des Communes, notamment les articles L131-1, L131-2 et L131-3;

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

**VU** la demande d'arrêté de police de circulation demandée le 18 Avril 2023 par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

CONSIDÉRANT qu'en raison desdits travaux de terrassement pour réseau souterrain basse-tension et de pose d'un poteau béton, prévus entre le 9 et le 30 Mai 2023 aux abords du 14 rue de Sélestat, il convient d'assurer la sécurité des usagers et la bonne exécution des travaux pour prescription des mesures de police de circulation et de stationnement adéquates.

## ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de de terrassement pour réseau souterrain basse-tension et de pose d'un poteau béton, prévus entre le 9 et le 30 Mai 2023 aux abords du 14 rue de Sélestat à MUSSIG (67600) nécessitent une interdiction de stationnement aux droits du chantier ; une circulation alternée avec ouverture réalisée en demi chaussée permettant la circulation des véhicules légers et poids lourds selon les besoins et l'avancement du chantier.

Article 2 : En vue d'assurer la sécurité du chantier, la signalisation adéquate sera mise en place par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, en charge dudit chantier.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat
- La Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (68000 COLMAR)

L'arrêté sera également affiché et publié selon les usages locaux.

MUSSIG, le 18/04/2023

Le Maire,

Philippe WOTLING